

DEFINITIONS DES NOTIONS

Comment l'assurance et la protection sociale contribuent-elles à la gestion des risques dans les sociétés développées ?

Problématiques

Quels sont les principaux risques économiques et sociaux et comment les individus y font -ils face ?

Pourquoi et comment les sociétés gèrent-elles les risques collectifs ?

Par qui sont gérés les risques collectifs ?

Risque économique et / ou social :

Situation sociale susceptible de toucher un grand nombre d'individus, qui provoque une diminution du niveau de vie de l'individu ou du ménage car source de baisses , de pertes de revenus, ou de dépenses supplémentaires (chômage, maladie accidents du travail, vieillesse etc.....).

Perception du risque :

La perception d'un risque prend en compte les dimensions sociales et psychologiques de la perception des risques. Pour comprendre que la perception du risque diffère d'un individu à l'autre, il faut distinguer deux types de risque : le risque objectif et le risque perçu.

L'exposition au risque :

Elle diffère selon les caractéristiques intrinsèques des personnes (hérédité, genre, niveau de diplôme, âge...) et les comportements plus ou moins risqués des individus qui peuvent ne pas être délibérés mais contraints (professions dangereuses).

L'aversion au risque :

L'aversion au risque est une notion relative (dépend de chacun). Nous sommes tout plus ou moins averses aux risques, c'est une notion subjective, qui relève de la psychologie de l'individu, mais aussi de son état de richesse, du contexte, de l'attitude des autres etc....

Les conduites à risque :

Certains individus adoptent des conduites à risques, c'est-à-dire qu'ils optent pour des comportements qui vont mettre en danger leur santé ou leur risque d'accident. Ce type de comportement peut être effectué de manière délibérée ou pas .

Aléa moral :

Il correspond au fait qu'un individu assuré contre un risque peut être conduit à se comporter de manière plus risquée que si il n'était pas assuré. L'aléa moral ex ante correspond à une augmentation des conduites à risque en amont de la part de l'individu car il se sait assuré.

L'aléa moral ex post correspond à une augmentation des dépenses (de soin par exemple) car l'individu se sait assuré. On parle d'aléa moral ex post car le changement de comportement se situe en aval du risque.

Prévention des risques :

La prévention vise à modifier les comportements individuels qu'il s'agit d'orienter. Le but est donc d'informer les individus afin que ceux-ci optent pour les comportements optimaux. (ex : publicité du gouvernement, campagnes de sensibilisation etc....)

La mutualisation des risques :

La mutualisation est le procédé qui consiste à diminuer les coûts correspondant à un risque en transférant la charge des risques sur plusieurs agents économiques. Les assurés versent des cotisations ou des primes d'assurance en vue de se protéger financièrement contre certains risques.

Le principe de diversification :

Principe de diversification doit donc s'appliquer aux organismes de gestion collective des risques. Les organismes de placement collectif permettent aux épargnans d'accéder à des placements diversifiés. Pour réduire les risques de perte en capital, l'individu doit préférer diversifier ses placements : ainsi si l'un des placements subit une perte en capital, cette perte pourra être compensée par le rendement plus élevé d'un autre placement. (protection privée, personnelle).

Les investisseurs institutionnels :

Les investisseurs institutionnels (surnommés les « zinzins ») sont des organismes qui collectent l'épargne des particuliers et qui la placent sur les marchés financiers. Il s'agit principalement des sociétés d'investissement, des caisses de retraite (fonds de pension), des banques et des sociétés d'assurance.

Les mutuelles :

Ce sont des organismes en théorie sans but lucratif. Les profits réalisés doivent donc être reversés aux mutualistes sur cotisations volontaires. (exemple : Swisslife)

Les sociétés d'assurance :

Elles ont pour objectif la réalisation de profits. Ces compagnies d'assurance proposent donc des complémentaires santé, mais également l'assurance d'autres types de risque (habitation, automobiles, etc.) sur cotisations volontaires.

La Sécurité sociale :

En 1945 est créée la Sécurité sociale par Guy Laroque. Elle correspond à la prise en charge des risques par les pouvoirs publics. Elle est financée par des cotisations sociales obligatoires prélevées sur les salaires.

La protection sociale :

Elle caractérise l'ensemble des mécanismes et dispositifs visant à protéger les individus face aux risques sociaux en versant des prestations sociales. Ces dernières peuvent répondre à trois logiques de prise en charge : une logique d'assurance sociale (prestations versées aux cotisants et à leurs ayants droit car ont cotisé), d'assistance (prestations sous condition de ressources) ou de protection universelle (sans condition de ressources ni de cotisations).

Logique d'assurance (Bismarckienne)

Elle repose principalement sur l'activité professionnelle. Les salariés versent des cotisations sociales correspondant à leur niveau de revenu et obtiennent ainsi des droits à prestations si certains risques surviennent pour eux : on parle de prestations contributives puisqu'il faut avoir préalablement cotisé pour y avoir droit. Nous avons une redistribution horizontale car les individus cotisent mais ceux qui bénéficient des prestations sont ceux qui sont soumis aux risques, ainsi les biens portants cotisent pour les malades, les célibataires ou familles sans enfant pour les familles avec enfants ; etc.

La logique de l'assistance (Beveridgienne)

Elle repose sur la solidarité collective. En versant des prestations à ceux qui ont épuisé leurs droits à prestations et dont les ressources sont insuffisantes. Le financement de ce type de prestation repose sur l'impôt. Cette logique d'assistance relève plutôt d'une redistribution verticale (lutte contre les inégalités) ; Par exemple minimum vieillesse, CMU etc.....elle est financée par l'impôt dont le barème est progressif et assure des minimas sociaux aux personnes les plus modestes.